

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2006

Séance du 29 juin 2006

CG 06/3^{ème}/I-02

**CENTRE DEPARTEMENTAL
DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
COMPTE ADMINISTRATIF 2005**

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée, le projet de Compte Administratif du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille pour 2005, qui a été approuvé par la commission de surveillance dans sa séance du 17 mai 2006, faisant apparaître un excédent de 175 010,52 €.

Cet excédent global de clôture se décompose ainsi qu'il suit :

A - SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	64 705,23 €
Excédent 2004	46 312,47 €
Dépenses	33 617,88 €
Excédent	77 399,82 €

B - SECTION D'EXPLOITATION

Recettes	1 182 675,50 €
Excédents antérieurs reportés.....	101 195,16 €
Dépenses	1 186 259,96 €
Excédent	97 610,70 €

L'excédent d'investissement de **77 399,82 €** est repris intégralement dans le projet de décision modificative n° 1 de 2006, qui vous est soumis dans un autre rapport.

L'excédent de fonctionnement de **97 610,70 €** sera repris dans le budget prévisionnel 2007, en atténuation des dépenses d'exploitation.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le Compte Administratif 2005 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la Commission de surveillance réunie le 17 mai 2006,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le compte administratif de 2005 du Centre départemental de l'enfance et de la famille, lequel fait apparaître un excédent de 175 010,52 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,